



Convention sur la lutte contre la Désertification

Distr. GÉNÉRALE

ICCD/CRIC(2)/4 18 juin 2003

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION Deuxième session La Havane, 26-29 août 2003 Point 3 a) de l'ordre du jour

MÉCANISME MONDIAL

Examen, en application de l'alinéa d du paragraphe 5 de l'article 21 de la Convention, du rapport sur les activités du Mécanisme mondial, et formulation de directives à son intention

Note du secrétariat

- 1. Selon l'alinéa *d* du paragraphe 5 de l'article 21 de la Convention et selon les décisions 24/COP.1 et 10/COP.3, le Directeur général du Mécanisme mondial doit, au nom du Président du Fonds international de développement agricole (FIDA), présenter à chacune des sessions ordinaires de la Conférence des Parties un rapport d'activité portant sur les points suivants:
 - i) Le fonctionnement et les activités du Mécanisme mondial, en particulier son efficacité dans la mobilisation et l'acheminement d'un volume substantiel de ressources financières au bénéfice des pays en développement touchés qui sont parties à la Convention;
 - ii) Le volume estimatif des fonds qui seront disponibles pour mettre en œuvre la Convention, l'analyse et la recherche de moyens de distribuer efficacement ces fonds et l'élaboration des propositions correspondantes;
 - iii) Les activités par lesquelles le FIDA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et les autres organismes compétents soutiennent le Mécanisme mondial.
- 2. Comme le prévoyait la décision 10/COP.3, le rapport présenté par le Directeur général du Mécanisme mondial à la sixième session de la Conférence des Parties est joint à la présente note.

Rapport présenté à la sixième session de la Conférence des Parties par le Directeur général du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, au nom du Président du Fonds international de développement agricole¹

Résumé

Introduction

Première partie Le Mécanisme mondial en perspective – Contexte et approches

- A. L'évolution du contexte de la mise en œuvre de la Convention
- B. La stratégie opérationnelle

Deuxième partie Le Mécanisme mondial en action – Création de partenariats et mobilisation de ressources

- A. La réalisation des missions
- B. Le soutien des cadres de partenariat pour la programmation des interventions
- C. L'effet multiplicateur
- D. Le système d'information financière sur la dégradation des terres (FIELD)
- E. La stratégie de communication

Troisième partie Questions administratives et budgétaires

- A. Organisation et ressources humaines
- B. Contributions aux ressources financières
- C. Procédures opérationnelles

Quatrième partie Conclusions et recommandations

- A. Les leçons à tirer du rôle du Mécanisme mondial dans la mise en œuvre de la Convention
- B. Les prochaines étapes

Annexes

Annexe I: Afrique

Annexe II: Asie et Pacifique

Annexe III: Amérique latine et Caraïbes

Annexe IV: Donateurs

¹ Le texte n'a pas été révisé par le secrétariat.

Résumé

Le Mécanisme mondial poursuit l'accomplissement de sa mission selon la stratégie opérationnelle présentée à la quatrième session de la Conférence des Parties [sous la cote ICCD/COP(4)/Add.1(A)]. Cette mission consiste à rendre plus efficaces et plus utiles les mécanismes financiers existants et à favoriser toute intervention concourant à la mobilisation et à l'acheminement de ressources financières substantielles, notamment aux fins du transfert de technologie. On voit dans cette stratégie le reflet du rôle qui revient au Mécanisme mondial, qui consiste essentiellement à s'interposer pour catalyser le financement des donateurs potentiels dans le sens des objectifs que poursuivent les pays en développement parties à la Convention au regard des dispositions de celle-ci; on y trouve également l'écho de la Convention, dont la conception générale veut que la dégradation des terres fasse l'objet d'un financement à sources et filières multiples.

Le fait est que les ressources mobilisées ont été inférieures aux montants espérés à cause d'un certain nombre de circonstances, dont la baisse générale de l'aide publique au développement (APD) et le manque d'intégration des objectifs de la Convention et des initiatives des programmes d'action dans les plans et les stratégies de développement d'ensemble des pays en développement parties et des organismes de coopération pour le développement. Le Mécanisme mondial devant jouer un rôle d'intermédiaire entre demandeurs et fournisseurs, c'est-à-dire entre les pays en développement parties et les pays développés parties, ces circonstances n'ont pas été sans affaiblir sensiblement ses capacités d'exécution. Cependant, comme on le verra dans les annexes consacrées aux diverses régions, des progrès ont été réalisés partout dans le monde: avec la montée en puissance envisagée lors de la création du Mécanisme mondial et avec l'expérience qu'acquiert celui-ci grâce à ses interventions et à sa coopération avec ses partenaires, le long processus de création des partenariats financiers aux niveaux national et sous-régional devrait produire dans les prochains mois des résultats dans plusieurs pays parties et sous-régions.

Ces 18 derniers mois ont vu aussi se produire plusieurs événements importants qui devraient faciliter la création de partenariats et la mobilisation de ressources, à savoir: le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a décidé de créer un nouveau mécanisme pour la dégradation des terres et le déboisement; les participants au Sommet mondial pour le développement durable ont reconnu qu'il fallait accroître l'APD investie dans le développement agricole et rural pour atteindre les objectifs du Millénaire; on a reconnu par conséquent dans la Convention un traité de développement pouvant faciliter la réalisation des objectifs de la lutte contre le paupérisme; on a vu apparaître le «consensus de Monterrey» sur la nécessité de relancer une APD en déclin.

La dixième session du Comité de facilitation du Mécanisme mondial a eu des conséquences plus directes encore pour celui-ci. Un «plan d'entreprise 2003-2006» y a été arrêté, qui fixe les étapes d'une démarche beaucoup plus intégrée que jusqu'à présent pour la réalisation des missions du Mécanisme mondial. Le plan ne se contente pas de définir les activités et les objectifs que celui-ci doit réaliser, il engage également les membres du Comité de facilitation à atteindre les objectifs ainsi fixés et à prendre des responsabilités en coopération avec le Mécanisme mondial. Cela suppose une coopération et une collaboration plus étroites entre celui-ci, son institution d'accueil, le FIDA, et les autres organismes représentés au Comité de facilitation. Ce dernier et le Mécanisme mondial lui-même ont ainsi pris un nouveau départ,

sur la voie d'objectifs peu nombreux mais nettement définis, qui articulent leurs travaux respectifs sur trois grands axes:

- Mobilisation des ressources financières pour appuyer la mise en œuvre de la Convention (préinvestissement);
- Élargissement de la base de financement de la mise en œuvre de la Convention;
- Développement du système d'information, des connaissances et de la stratégie de communication.

Le deuxième domaine est celui qui réclamera le plus d'effort et la coopération la plus entière non seulement entre le Mécanisme mondial et les membres de son Comité de facilitation, mais aussi de la part de toutes les Parties à la Convention. L'expérience du Mécanisme mondial enseigne qu'il faut que tous ceux qui participent à la mise en œuvre de la Convention s'engagent entièrement pour que l'on puisse passer des intentions de la Convention à la planification des interventions.

INTRODUCTION

Comme le prévoit l'alinéa *d* du paragraphe 5 de l'article 21 de la Convention, le présent rapport porte sur les activités du Mécanisme mondial pendant la période 2002-2003. Il s'inscrit dans un contexte marqué par certaines circonstances: a) le deuxième examen des politiques, modalités de fonctionnement et activités du Mécanisme mondial prévu au paragraphe 23 de la décision 9/COP.3, examen aux fins duquel a été entreprise une évaluation indépendante du Mécanisme mondial; b) la récente session du Comité de facilitation, qui a offert l'occasion de dresser un bilan critique des résultats atteints à ce jour et d'évaluer les possibilités qu'offre l'avenir de renforcer la coopération entre organismes pour favoriser la mise en œuvre de la Convention.

PREMIÈRE PARTIE

LE MÉCANISME MONDIAL EN PERSPECTIVE – CONTEXTE ET APPROCHES

A. L'évolution du contexte de la mise en œuvre de la Convention

La conception du problème de la dégradation des terres que consacre la Convention appelle un financement à sources et filières multiples. Le Mécanisme mondial a pour mission de rendre plus efficaces et plus utiles les mécanismes financiers actuels et de promouvoir tout ce qui permet de mobiliser et d'acheminer un volume substantiel de ressources financières, aux fins notamment du transfert de technologie. Or, la mobilisation des ressources sur la base des programmes d'action n'a pas répondu aux espoirs, à cause de plusieurs facteurs parmi lesquels on peut citer le déclin général de l'APD dans la décennie écoulée, aggravé par l'affaiblissement de la part de cette APD consacrée à l'agriculture et à la gestion des ressources naturelles; la non-prise en compte des objectifs de la Convention lors de l'élaboration des stratégies, des plans et des budgets des gouvernements et des stratégies de coopération pour le développement des partenaires du développement; le fait que les Parties à la Convention aient trop considéré celle-ci comme une convention à visée écologique plutôt que comme un traité de

développement, ce qu'elle est essentiellement. Comme le Mécanisme mondial a pour mission de s'interposer entre demandeurs et fournisseurs, c'est-à-dire entre pays parties à la Convention en développement et développés, ces circonstances n'ont pas été sans affecter ses capacités d'exécution. Il a donc fait évoluer sa stratégie pour s'adapter à ces réalités (voir ci-dessous).

Cela dit, plusieurs éléments positifs apparus ces deux dernières années devraient faciliter la mobilisation de ressources aux fins de la mise en œuvre de la Convention. Il s'agit de la création au FEM d'un nouveau mécanisme pour la dégradation des terres et le déboisement, la complémentarité du FEM et du Mécanisme mondial étant reconnue pour ce qui est de la mobilisation de ressources non évolutives pour le nouveau programme opérationnel, du consensus de Monterrey sur la nécessité de relancer une APD en déclin, et de la reconnaissance au Sommet mondial pour le développement durable de la nécessité d'accroître la part des fonds de développement accordée aux secteurs agricole et rural et de faire de la Convention l'un des moyens de réaliser les objectifs du Millénaire en matière de lutte contre la pauvreté.

B. La stratégie opérationnelle

La stratégie opérationnelle du Mécanisme mondial, présentée à la quatrième session de la Conférence des Parties sous la cote ICCD/COP(4)/Add.1(A), répond au rôle essentiel du Mécanisme mondial, qui est celui d'un intermédiaire entre fournisseurs et demandeurs. Elle répond aussi à la nécessité de mettre en œuvre la Convention, comme un traité de développement durable faisant intervenir des secteurs et des sources de financement multiples. Ainsi, les axes principaux de cette stratégie se déploient selon les directions suivantes:

- Encourager les gouvernements à considérer la Convention comme un traité de développement et leur programme d'action national (PAN) comme une entreprise qui doit sortir de son créneau écologique pour s'insérer dans le flux de la planification et de la budgétisation, ainsi que dans les plans nationaux de développement, dans les stratégies de secteur par exemple agriculture, bois et forêts, développement durable et dans la lutte contre la pauvreté [Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)];
- Encourager les pays développés parties à la Convention à considérer celle-ci de la même manière et à en tenir compte dans leur stratégie de coopération pour le développement et leurs négociations avec leurs partenaires du développement;
- Instaurer des partenariats entre pays parties à la Convention développés et en développement, sur la base d'une reconnaissance commune de la nature de la Convention, grâce à la définition de l'interface entre les PAN et les cadres de partenariat des partenaires et les cycles de programmation correspondants;
- Investir les ressources catalytiques (contributions volontaires) du Mécanisme mondial pour favoriser l'action analysée ci-dessus et exercer un effet multiplicateur sur l'investissement;

- Tirer parti du Comité de facilitation du Mécanisme mondial et des autres alliances stratégiques pour soutenir davantage les pays en développement parties à la Convention, coordonner les efforts et profiter des synergies institutionnelles;
- Mettre à profit les sources nouvelles de financement, en s'intéressant surtout au FEM qui n'avait pas au départ de mécanisme pour la dégradation des terres et le déboisement, mais en mettant à profit d'autres moyens, par exemple les swaps de dettes ou les transactions sur les droits d'émission de carbone.

DEUXIÈME PARTIE

LE MÉCANISME MONDIAL EN ACTION – CRÉATION DE PARTENARIATS ET MOBILISATION DE RESSOURCES

A. La réalisation des missions

Les quatre fonctions indissociables que la Conférence des Parties a confiées au Mécanisme mondial (décision 24/COP.1) sont les suivantes:

- a) Collecte et diffusion d'informations;
- b) Analyses et conseil à la demande;
- c) Promotion de mesures propices à la coopération et à la coordination;
- d) Mobilisation et acheminement de ressources financières.

Les questions couvertes par la Convention étant de nature transsectorielle, la mise en équation de l'offre et de la demande des ressources nécessaires à la mise en œuvre du texte appelle un certain nombre d'interventions, qui relèvent souvent de plusieurs des fonctions que l'on vient d'énumérer. C'est donc pour éviter les répétitions et les illustrations anecdotiques de la manière dont le Mécanisme mondial accomplit ses missions, que l'on a renoncé à organiser le présent rapport selon les axes fonctionnels. Cette section développera plutôt les sujets suivants:

- L'appui à la programmation des interventions et à la promotion des cadres de partenariat aux niveaux national et sous-régional;
- Quelques exemples de l'effet multiplicateur exercé par le Mécanisme mondial;
- Le système de recherche d'informations financières sur la dégradation des terres (FIELD).

B. Le soutien des cadres de partenariat pour la programmation des interventions

Au moment de la rédaction du présent rapport, le Mécanisme mondial avait reçu, directement ou indirectement, environ 90 demandes de soutien concernant des programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux et émanant d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et les Caraïbes. On trouvera dans les annexes consacrées à ces diverses régions des exemples

concrets de ce qu'il a fait pour y répondre. Le Mécanisme mondial dispense son soutien selon la stratégie opérationnelle dont il a été question ci-dessus, en se fondant donc sur l'idée qu'il doit être en interaction avec les pays parties à la Convention, qu'ils soient demandeurs ou fournisseurs. Il s'agit pour lui d'élaborer des programmes d'action et de définir les perspectives de financement et les besoins en cette matière, qui serviront de base aux négociations financières. L'expérience montre que les deux démarches qui consistent d'une part à intégrer la Convention et les programmes d'action dans les cadres de planification des gouvernements et des organismes de coopération pour le développement et, à partir de là, à instaurer d'autre part des partenariats de financement, doivent pour aboutir se poursuivre en parallèle dans toute la mesure possible. De ce point de vue, le Mécanisme mondial a défini et suit actuellement une démarche plus systématique. Il s'en tient à une rigoureuse conception en plusieurs étapes du soutien apporté à l'élaboration des PAN et des programmes d'action sous-régionaux (PASR) pour susciter des partenariats financiers. Il fait intervenir non seulement le ministère interlocuteur, mais aussi les ministères et les administrations chargés de la planification et des finances du pays en développement concerné et les organismes de coopération des partenaires du développement afin de s'assurer l'engagement financier de toutes les parties intéressées, tant du côté de la demande que de celui de l'offre, dans la mise en œuvre du programme d'action dont il s'agit. Encourageant cette conception, il a coopéré avec un certain nombre de partenaires clients, parmi lesquels il faut citer:

- Le Comité de facilitation, comprenant le FIDA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, qui sont ses trois membres fondateurs et auxquels se sont joints par la suite le secrétariat de la Convention, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le secrétariat du FEM, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement;
- Les organismes bilatéraux et leurs organes de coopération, comme l'Union européenne (UE) et le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE);
- Les organisations sous-régionales ayant un mandat précis à l'égard de la Convention ou ayant un intérêt dans sa mise en œuvre;
- Les instituts de recherche et les institutions universitaires, notamment ceux du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI);
- La communauté des ONG.

L'expérience engage à développer et renforcer la coopération avec tous ces partenaires. Pour ce qui est du Comité de facilitation, la session qu'il a tenue en avril 2003 a débouché sur le «plan d'entreprise 2003-2006» du Mécanisme mondial, plan qui non seulement indique ce que le Mécanisme doit faire mais précise aussi ce que chaque membre du Comité s'est engagé à réaliser pour soutenir le Mécanisme et la mise en œuvre de la Convention. Dans le même ordre d'idées, il faudrait renforcer les relations et rendre la coopération plus systématique avec les instances bilatérales pour raffermir l'appui qu'elles apportent à la Convention, et développer

ainsi des relations plus solides. Ce sera d'ailleurs l'un des grands objectifs issus de la sixième Conférence des Parties.

Pour ce qui est des organisations sous-régionales et des activités visant à renforcer la création de partenariats aux niveaux national et sous-régional, le Mécanisme mondial participe à la mise en place de mécanismes de soutien sous-régionaux en collaboration avec diverses instances intergouvernementales, à savoir la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en Afrique orientale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) en Afrique de l'Ouest. En Asie centrale, il collabore avec le Centre international de recherches agricoles dans les zones arides (ICARDA) dans le cadre d'une initiative financée selon un partage des coûts conclu avec le FIDA; dans la région de l'Amérique centrale il envisage un partenariat du même genre avec le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA). En fonction du mandat de ces divers organismes, son soutien consiste:

- À coordonner la préparation et la réalisation des PASR, ce qui comprend une assistance et/ou un soutien technique (selon le cas) pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets et des initiatives transfrontières que prévoient ces programmes;
- À aider les pays parties à la Convention à dresser et réaliser leur PAN, et à servir de relais aux partenaires du développement qui souhaitent soutenir la réalisation du PAN d'un de ces pays;
- À fournir au niveau sous-régional un lieu de rencontre propice au débat politique et à la confrontation féconde des données d'expérience.

L'un des grands avantages que présente la collaboration avec les organismes intergouvernementaux est que ces organismes permettent de travailler avec plusieurs administrations de manière intégrée et à divers niveaux, allant du personnel technique aux décideurs politiques et aux autorités de l'État.

Un partenariat de nature particulière fait intervenir plusieurs groupes parmi ceux qui ont été cités ci-dessus: il s'agit du SPA, c'est-à-dire de l'Accord de partenariat stratégique pour la mise en œuvre de la Convention dans les républiques d'Asie centrale, conclu en 2001 entre le Mécanisme mondial, la Banque asiatique de développement, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le projet de l'Office allemand de coopération technique (GTZ) relatif à la Convention. Ce partenariat vise essentiellement à renforcer la coordination entre les donateurs partenaires à l'œuvre dans la sous-région aux fins de la réalisation de la Convention aux niveaux local, national et sous-régional. Vu son potentiel, l'Accord SPA a été présenté, au titre de la mise en œuvre de la Convention en Asie centrale au Sommet mondial pour le développement social de Johannesburg (Afrique du Sud) comme partenariat officiel du type II. À cette occasion, le FIDA et l'ICARDA se sont déclarés désireux de se joindre au groupe de partenaires et les discussions concernant leur intégration parmi les signataires ont été menées à terme avec l'ICARDA.

En collaborant avec les instituts de recherche – notamment les organismes du GCRAI – le Mécanisme mondial cherche à encourager la contribution de la science à la mise en œuvre de la Convention. Dans ce domaine, il a participé en collaboration avec le FIDA à la formulation du programme visant à relever le «défi de la désertification» promu par un certain nombre d'institutions du GCRAI, l'Institut international de recherche sur les cultures en zone tropicale semi-aride (ICRISAT), l'ICARDA et l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), en ce qui concerne l'agriculture, la désertification et le paupérisme.

La Convention reconnaît à la société civile (les ONG et les associations communautaires) une importante fonction de mise en œuvre. La lutte contre la désertification et la dégradation des terres dépend en fin de compte de la manière dont cultivateurs, éleveurs et autres utilisateurs des ressources naturelles gèrent leur territoire. Par conséquent, les techniques adaptées et les savoir-faire traditionnels qui se sont développés à la base auront toujours un grand rôle à jouer dans la lutte contre la dégradation des terres. Fidèle à sa mission, le Mécanisme mondial soutient la société civile au titre de son Programme d'échange et de formation communautaires (CETP). Ce programme, fruit d'un partenariat entre le Mécanisme mondial et le Réseau international d'ONG sur la désertification (RIOD), cherche à favoriser la participation de la société civile à la réalisation des PAN et des PASR. Grâce à des projets d'échange et de formation communautaires à petite échelle, il vise:

- À mettre les collectivités locales mieux à même de déterminer, d'analyser et de contrer ce qu'ont de négatif la gestion et la mise en valeur des ressources naturelles;
- À encourager le débat politique, le transfert de technologie et la mise à profit des connaissances locales parmi les collectivités, afin d'optimiser la gestion des ressources naturelles et de créer de nouvelles sources de revenus;
- À renforcer les capacités des ONG et des associations face aux besoins des collectivités locales;
- À développer et diffuser les connaissances.

Le Mécanisme mondial a mis en place ce programme en 2000. Au mois d'avril 2003, il avait approuvé 16 projets, représentant au total 366 436 dollars, pour soutenir des ONG. Cela avait suscité un cofinancement de la Banque mondiale, du PNUE et de l'ACDI, sans compter les ONG participantes. À l'heure actuelle, des discussions sont en cours avec les membres du Comité de facilitation, en particulier le Programme de microfinancement du FEM, afin que ce dernier prenne la responsabilité des aspects opérationnels du Programme et que le Mécanisme puisse se consacrer à la mobilisation de ressources. Le moment est d'autant plus opportun que la dégradation des terres est devenue pour le FEM un sujet d'attention prioritaire. Il devrait donc être possible pour les ONG de tirer des avantages considérables d'une coopération plus systématique entre le Programme de microfinancement et le Mécanisme mondial. Celui-ci étudiera la possibilité d'instaurer des partenariats du même genre avec d'autres institutions ayant un programme d'appui aux ONG. Le premier partenaire à intervenir dans le Programme a été la Banque mondiale, qui l'a par la suite développé au titre de ses propres activités d'appui aux ONG.

En réponse à une recommandation de la troisième Conférence des Parties, le Mécanisme mondial a organisé en coopération avec le secrétariat des ateliers régionaux et sous-régionaux sur les méthodes de mobilisation des ressources: quatre en Afrique, avec un soutien considérable du Centre de développement des terres arides du PNUD (consacrés à l'Afrique orientale et australe dans deux cas, à l'Afrique occidentale dans un cas et à l'Afrique du Nord dans le dernier cas), un en Asie et un en Amérique latine-Caraïbes. Ces ateliers ont été utiles du point de vue de la définition d'une approche commune de l'intégration et de la création de partenariats, en ce qu'ils ont permis d'intégrer les questions de désertification et de dégradation des terres au travail de planification et de budgétisation des administrations publiques et aux cadres de coopération par pays des partenaires du développement. Ils ont également jeté les bases de cadres de partenariats pour la lutte contre la dégradation des terres et le paupérisme et permis de mobiliser des ressources pour soutenir la réalisation des PAN. Enfin, ils ont ouvert la voie à la création de mécanismes d'appui sous-régionaux et à la structuration de la coopération établie avec les organismes sous-régionaux de l'Afrique subsaharienne. En Afrique australe en particulier, on a entrepris à l'issue de ces ateliers d'élaborer dans le cadre du PASR des projets de gestion des cours d'eau transfrontières. Des projets du même genre sont en préparation en Afrique orientale.

C. L'effet multiplicateur

Il est difficile d'isoler l'impact de chaque facteur influant sur l'environnement souvent complexe dans lequel les décideurs doivent étudier au niveau national les diverses options politiques et financières. L'expérience du développement rural et de la gestion des ressources naturelles enseigne d'ailleurs que la décision d'affecter des ressources à la réalisation du PAN ne se traduit pas nécessairement par un succès. Cela dit, l'effet multiplicateur devient un outil de plus en plus utile qui permet au Mécanisme mondial de mesurer l'influence qu'il exerce sur la mobilisation des ressources. Il va sans dire que l'importance de ses interventions varie d'une situation à l'autre, selon qu'il peut ou non faire fond sur les partenariats stratégiques par exemple. C'est en gardant cela à l'esprit que l'on examinera ci-dessous quelques exemples illustrant l'effet multiplicateur dont il s'agit.

En *Tunisie*, l'intégration du PAN dans le dixième plan quinquennal de développement socioéconomique et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) a été une grande réussite. Avec le soutien du Mécanisme mondial, le Gouvernement tunisien entreprend la préparation de projets prioritaires inscrits au PAN qui s'intégreront au dixième plan quinquennal. Leur coût total est estimé à 33,67 millions de dollars, dont 18,6 millions de dollars de fonds publics nationaux. Par effet de levier, ce soutien a permis de surcroît d'accroître de 400 millions de dollars par rapport au neuvième plan (soit 23 %) les fonds consacrés aux activités relevant de la Convention et à la gestion des ressources naturelles par le dixième plan. L'investissement du Mécanisme mondial ayant servi de catalyseur s'élevait à 80 000 dollars. Beaucoup de donateurs ont su répondre favorablement au travail de création de partenariats facilité par le Mécanisme mondial. Le Gouvernement italien par exemple a fourni 3,58 millions de dollars pour un projet lancé avec le soutien du Mécanisme mondial par le Ministère de l'environnement et de la planification. D'autres organismes de développement multilatéraux ou bilatéraux (Japon, France, Allemagne, Union européenne, FEM) se sont dits désireux de soutenir des projets faisant intervenir des ONG et des chercheurs dans des activités de terrain. Le Mécanisme mondial poursuit activement la réalisation des initiatives lancées avec ces partenaires pour mobiliser les ressources additionnelles qui iront de pair avec les crédits budgétaires du Gouvernement tunisien.

On peut également exprimer en termes qualitatifs le soutien accordé à la Tunisie par le Mécanisme mondial. Ainsi, la dégradation des terres est devenue une priorité nationale, au lieu de n'être qu'un problème sectoriel d'intérêt limité. La nécessité d'adopter une démarche multidisciplinaire et intégrée de la mise en œuvre de la Convention a été reconnue. La valeur ajoutée que représente le PAN est largement admise dans de nombreux milieux officiels. L'intégration du PAN dans le dixième plan quinquennal garantit un financement national indépendant des restructurations institutionnelles. L'approche participative s'est ainsi institutionnalisée. La mise en commun de l'information et les mécanismes de consultation ont été renforcés entre donateurs.

En *Afrique occidentale*, on peut également constater l'effet multiplicateur des interventions du Mécanisme mondial au niveau du PASR. Un don de facilitation de 100 000 dollars, associé à l'aide technique et financière apportée par le FEM-PNUE, la FAO, le FIDA et la Banque mondiale, s'est traduit par l'approbation d'une subvention de planification du FEM de 350 000 dollars pour le Plan stratégique du Fouta-Djalon, dont on espère qu'elle ouvrira sur un don du FEM d'environ 10 millions de dollars. De la même manière, une subvention de planification de 700 000 dollars pour l'initiative Niger/Nigéria de gestion coordonnée des ressources naturelles des zones transfrontières a été suivie d'une demande au FEM visant un financement éventuel de 12 millions de dollars. Les activités de planification, pour lesquelles le Mécanisme mondial a été choisi comme facilitateur de la gestion des ressources aboutiront: i) à un cadre stratégique d'ensemble couvrant les accords de partenariat et les programmes d'investissement dans le Fouta-Djalon représentant plus de 75 millions de dollars; ii) à un portefeuille d'investissements de 400 millions de dollars pour l'initiative Niger/Nigéria, couvrant des programmes et des projets soutenus par les partenaires bilatéraux et multilatéraux et le secteur privé.

Au *Brésil*, des ressources nouvelles, venant en sus de l'APD classique, ont été recherchées en mettant à profit les relations du FEM. Le FIDA et le Mécanisme mondial, agissant en étroite collaboration, ont aidé le Gouvernement brésilien à développer l'élément FEM d'un projet réalisé dans le Nord-Est avec le soutien du FIDA. Cela a abouti à une note d'avant-projet du FEM (PDF-B) où est demandée une subvention de planification de 300 000 dollars. Cette note a été présentée au secrétariat du FEM en mai 2003. L'initiative du FEM est inscrite pour un montant de 10 millions de dollars, le coût total du projet se dégageant à 105,4 millions de dollars. De plus, le Mécanisme mondial a provoqué la réunion d'une table ronde des parties prenantes comprenant des représentants des administrations fédérales et locales, de la société civile, du secteur privé, de l'Union européenne, de la FAO, du Département du développement international du Royaume-Uni et de l'Agence française de développement. Un financement complémentaire de l'ordre du 10,5 millions de dollars pourrait être obtenu du groupe ainsi formé.

D. Le système d'information financière sur la dégradation des terres (FIELD)

Soucieux d'accomplir sa fonction de «collecte et diffusion de l'information» conformément aux dispositions de la Convention et plus spécialement des décisions 24/COP.1, 25/COP.1 et 9/COP.3, le Mécanisme mondial a mis au point un moteur de recherche financière sur la dégradation des terres, dit système FIELD. Ce système comprend une série d'inventaires des ressources financières, des besoins financiers et des flux d'investissement liés à la lutte contre la désertification. Ces inventaires peuvent être consultés sur Internet «http://field.gm-unccd.org» et sur CD-ROM.

La troisième édition actualisée du système est maintenant disponible et offre aux navigateurs une présentation graphique rénovée, des procédés de recherche améliorés et un nouvel inventaire de la lutte contre la sécheresse réunissant les données fournies par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU.

Le système FIELD contient actuellement 5 600 entrées avec renvois, dont 1 300 documents, rapports et publications portant sur la mise en œuvre de la Convention et des milliers de liens avec d'autres sites ou sources extérieures d'information. Il couvre six régions continentales, 185 pays, 28 donateurs bilatéraux, 69 donateurs multilatéraux, 98 fondations publiques et privées, 145 ONG, 90 entreprises privées, 52 instituts de recherche et institutions universitaires et divers autres donateurs.

Grâce au système FIELD, le Mécanisme mondial procède à des analyses financières qui font apparaître des données particulièrement intéressantes pour la mobilisation des ressources en faveur de la Convention. Ces analyses, si fondamentalement utiles à la mise en équation de la demande et de l'offre de financement pour la mise en œuvre de la Convention, sont utilisées par le Mécanisme mondial pour ses services d'intermédiation et de conseil au niveau des pays et à celui des décisions de politique générale (par exemple lors des réunions avec les membres du Comité de facilitation, les organismes multilatéraux de développement et l'OCDE).

Ainsi, les informations recueillies jusqu'à présent par le système FIELD ont permis au Mécanisme mondial d'entreprendre en 2003 la première étude générale des ressources investies dans le monde dans les activités liées à la désertification entre 1996 et 2001. Les résultats préliminaires ont fait apparaître que les activités d'assistance avaient bénéficié en moyenne d'environ 4,6 milliards de dollars par an. Sur ce total, 3,3 milliards de dollars environ (72 %) provenaient de donateurs multilatéraux et 1 milliard de dollars (22 %) de donateurs bilatéraux. Selon les informations disponibles, un petit pourcentage seulement de l'aide aurait été fourni par des fondations, des ONG, des instituts de recherche, des institutions universitaires ou le secteur privé (voir figures ci-après).

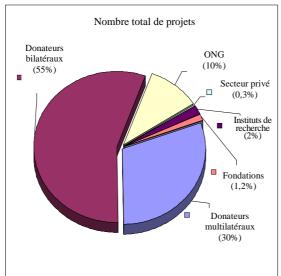
L'une des grandes difficultés qu'a rencontrées le Mécanisme mondial pour procéder à cette étude tient au fait que les informations qui l'intéressent sous souvent hétérogènes, incomplètes ou difficiles à vérifier. Près du tiers des projets à prendre en compte cités dans les rapports nationaux à la Conférence ou dans les publications officielles des organismes de développement ne fournissent aucune donnée financière de base. Une autre difficulté tient aux différentes présentations, définitions et typologies utilisées à des fins statistiques analogues. Le Mécanisme mondial a été invité à participer aux réunions du Groupe de travail sur les statistiques du CAD de l'OCDE qui se sont tenues à Paris en juin 2003 en vue d'harmoniser les directives de la Convention et du CAD de l'OCDE en matière de présentation des rapports.

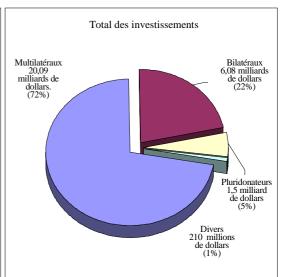
À la première session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC 1), le Mécanisme mondial a été prié, entre autres choses, de fournir des «informations précises sur les ressources obtenues jusqu'à présent». De plus, «étant donné la multiplicité des sources de financement de la Convention», «une aide supplémentaire devrait être fournie sous forme de programmes d'information et de formation aux centres de liaison nationaux, notamment une formation aux méthodes de négociation, à la planification intégrée des programmes et d'activités de sensibilisation aux possibilités de mobilisation de ressources en liaison avec les cycles de programmation des partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement» (ICCD/CRIC(1)/10).

En réponse à ces recommandations, le «plan d'entreprise 2003-2006» du Mécanisme mondial adopte une méthode de mobilisation des ressources sur quatre plans, qui consiste à dispenser aide et conseils aux gouvernements pour qu'ils puissent constituer les dossiers de demande d'investissement concernant la mise en œuvre de la Convention. Le Mécanisme mondial fait également savoir qu'il est disposé à jouer de façon durable un rôle d'intermédiaire dans le domaine de la création de capacités et de la mise en réseau des connaissances aux fins de la mobilisation des ressources.

À cet égard, le système FIELD servira d'instrument de facilitation de la saisie, du partage et du transfert des données, des informations et des connaissances pertinentes. Cela permettra non seulement d'attirer l'attention sur les ressources et les programmes financiers existants ou inédits susceptibles d'aider à la mise en œuvre de la Convention, mais aussi de mesurer le volume de ressources effectivement investies et de rendre ainsi plus visibles les activités entreprises par les Parties pour mettre la Convention en œuvre et favoriser le dialogue, l'interaction et la coopération entre les diverses parties prenantes. Le Mécanisme mondial s'attachera également, en collaboration avec les membres du Comité de facilitation, à rendre le système FIELD plus visible et plus facilement accessible dans le monde entier, par exemple en participant au site de l'Alliance asiatique pour le développement infrastructurel sur la plate-forme Internet Development Gateway de la Banque mondiale.

Projets liés à la désertification, par catégorie de donateurs, 1996-2001





Nombre total: 3 276. Dont: 276 multidonateurs.

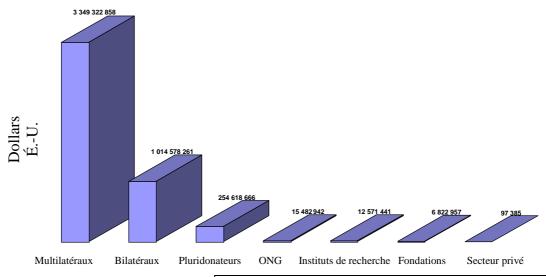
NOTE: Données financières non disponibles pour 942 projets (28,8 %)

Total investi, 1996-2001: 27,9 milliards de dollars. Investissement annuel moyen: 4,6 milliards de dollars

Données: Mécanisme mondial, système FIELD, avril 2003 Sources primaires: Rapports nationaux des pays développés parties à la Convention, siégeant à la Conférence des Parties Sources secondaires: Rapports annuels et sites Web officiels des organismes de développement

Figure 1

Investissement annuel moyen, par grande source de financement, 1996-2001



des gouvernements bénéficiaires

NOTE: Les chiffres comprennent le cofinancement Données: Mécanisme mondial, système FIELD, avril 2003

Sources primaires: Rapports nationaux des pays développés parties à la Convention, siégeant à la Conférence des Parties

Sources secondaires: Rapports annuels et sites Web officiels des organismes de développement

Figure 2

E. La stratégie de communication

L'expérience enseigne que des informations concrètes sur les coûts et les avantages macro et microéconomiques de la dégradation des terres et sur les pratiques optimales et les succès exemplaires de la lutte contre la dégradation des terres dans les zones désertiques, arides, semi-arides et tropicales subhumides, rendent plus difficile la mobilisation des ressources. Les administrations et les ministères responsables de la planification du développement et de la répartition des quelques ressources financières dont ils disposent (d'origine nationale ou provenant de la coopération pour le développement) hésitent bien souvent à investir dans la gestion des terres arides car ils ont l'impression que la rentabilité sera faible par rapport à celle d'autres options. Pour obvier à ce problème et présenter des informations concrètes, le Mécanisme mondial s'efforce avec ses partenaires de produire des données démontrant qu'il est rationnel sur le plan socioéconomique d'investir dans la mise en valeur des terres arides. C'est pourquoi a été adoptée une approche interinstitutionnelle fondée sur la collaboration et se développant sur quatre plans: a) recensement des réalisations à succès; b) évaluation du coût de la dégradation des terres et du rendement des capitaux investis; c) promotion de partenariats autour du Programme d'évaluation de la dégradation des terres arides (LADA); d) analyse des données d'expérience en vue d'élaborer des directives opérationnelles à l'intention des régimes d'incitation à l'aménagement durable des ressources naturelles.

Les messages issus de ce travail seront combinés avec des informations sur le rôle du Mécanisme mondial et de ses partenaires dans la mise en œuvre de la Convention, et sur les succès obtenus jusqu'à présent. Au moment de l'élaboration du «plan d'entreprise», il a été convenu que les membres compétents du Comité de facilitation prendraient la responsabilité principale des études nécessaires avec le Mécanisme mondial agissant en parallèle avec les autres membres du Comité, et d'alimenter le débat sur la manière de faire avancer les études. Les membres du Comité feront également figurer dans leurs propres communications des informations sur la dégradation des terres.

Il va sans dire que le Mécanisme mondial fournira lui aussi dans ses propres communications des informations sur les aspects économiques de la dégradation des terres, afin de faciliter l'instauration de partenariats et la mobilisation de ressources, et qu'il collaborera étroitement avec le FIDA et les autres membres du Comité de facilitation pour en assurer la diffusion.

TROISIÈME PARTIE

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

A. Organisation et ressources humaines

Selon la décision 4/COP.5, relative au budget et au personnel du Mécanisme mondial, et selon la recommandation figurant au paragraphe 4 de la décision 9/COP.3 – où le Directeur général est prié d'accorder l'attention voulue aux régions de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine et des Caraïbes –, deux directeurs de programme ont été recrutés pour l'Afrique et deux directeurs adjoints pour l'Asie et l'Amérique latine-Caraïbes. Deux directeurs de programme associés financés par le Gouvernement hollandais et le Gouvernement norvégien ont également été recrutés, chargés l'un de contribuer aux travaux concernant l'Afrique australe

et orientale, l'autre d'assister la direction dans le domaine de la politique générale et de la stratégie. Le poste de Directeur général adjoint n'est pas encore pourvu; le Directeur de programme principal a assumé les responsabilités professionnelles qui s'y attachent.

Pour compléter l'effectif de base, le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 comprend deux postes qui seront précisément affectés à la mobilisation de ressources nouvelles et supplémentaires, et un poste qui renforcera le soutien prévu pour la région de l'Afrique. Cela est conforme à la disposition de la Convention qui donne la priorité à l'Afrique, et à la recommandation contenue dans la décision 9/COP.3.

B. Contributions aux ressources financières

Le Mécanisme mondial dispose des ressources suivantes:

- Crédits prélevés par la Conférence des Parties sur le budget de base du secrétariat de la Convention, destinés à couvrir les dépenses d'administration et de fonctionnement du Mécanisme mondial (premier compte);
- Contributions volontaires de donateurs multilatéraux et bilatéraux destinées à soutenir le travail de programmation des interventions et le développement du système FIELD et à couvrir certaines dépenses administratives et opérationnelles liées aux services rendus par le Mécanisme aux Parties à la Convention (deuxième compte);
- Contributions volontaires de donateurs multilatéraux et bilatéraux dont le Mécanisme mondial utilise l'effet catalytique pour susciter une assistance financière aux fins de la mise en œuvre de la Convention (troisième compte).

Le tableau joint au présent rapport indique l'origine des contributions versées aux deuxième et troisième comptes, et le solde de ceux-ci à la fin d'avril 2003. Pour ce qui est du deuxième compte, la collecte totale – 1999-avril 2003 – s'élève, selon les annonces de contributions et les accords déjà conclus, à 5,3 millions de dollars environ. L'exercice financier 2003 n'est pas clos, mais 13 % environ des fonds ont été dépensés ou engagés au titre des dépenses administratives du bureau du Mécanisme mondial, le solde de 87 % étant destiné à soutenir l'élaboration et l'exécution des programmes d'action. Toutes les ressources du troisième compte sont consacrées à la mise en œuvre de la Convention, 49 % étant alloués à la région de l'Afrique, 19 % à celle de l'Asie, et 23 % à l'Amérique latine et aux Caraïbes. Les 9 % restants ont été affectés à des initiatives de portée mondiale, par exemple le Programme LADA.

C. Procédures opérationnelles

Le Mécanisme mondial accomplit sa mission en suivant la stratégie opérationnelle présentée à la quatrième Conférence des Parties. Soucieux d'apporter un soutien plus constant aux pays parties à la Convention, le secrétariat et le Mécanisme mondial élaborent un programme de travail conjoint qui coordonne mieux l'appui que chaque organe fournit aux pays en question. Le travail est en voie d'achèvement et, à mesure que l'on gagne en expérience, coordination et appui gagnent en efficacité. Le «plan d'entreprise 2003-2006» a été défini, comme on l'a dit, en coopération étroite avec les membres du Comité de facilitation,

qu'il appelle à s'engager comme le bureau du Mécanisme mondial, condition préalable à une mise en œuvre réussie. L'engagement du Mécanisme mondial sera ainsi beaucoup plus marqué par la collaboration que par le passé.

QUATRIÈME PARTIE

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Les leçons à tirer du rôle du Mécanisme mondial dans la mise en œuvre de la Convention

La mise au point des programmes d'action (c'est-à-dire les PAN et les PASR) s'est traduite par un travail en collaboration à la fois long et exigeant dans beaucoup de pays et de sous-régions. Pour beaucoup de pays parties à la Convention, les résultats sont pourtant restés en deçà de ce que l'on espérait à l'origine en matière de soutien financier. Cela tient surtout au fait qu'il a été difficile, tant du côté de la demande que de celui de l'offre, de rattacher les PAN aux cadres stratégiques nationaux pertinents (par exemple les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté) et d'inscrire explicitement les priorités des PAN dans les cycles de programmation de chaque partenaire du développement. Il y a aussi le fait que la démarginalisation de la Convention – c'est-à-dire l'effort tendant à la faire sortir de son «créneau écologique» – a été aussi difficultueuse pour les pays développés parties à la Convention et les institutions multilatérales que pour les pays en développement.

Dans un certain nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, le Mécanisme mondial a employé ses ressources catalytiques à instaurer des partenariats, avec des résultats encourageants pour les activités liées à la Convention. Certains des résultats positifs obtenus jusqu'à présent par ses interventions peuvent se résumer ainsi, selon les délibérations de la première session du Comité chargé de faire le point sur la mise en œuvre de la Convention:

- Amélioration de la visibilité des PAN, de leur mise en correspondance avec les cadres de programmation (notamment les plans et les stratégies sectorielles des pays) et des perspectives de financement;
- Dévolution au Mécanisme mondial d'un rôle central dans l'instauration de partenariats et la mobilisation des ressources, aux côtés des partenaires bilatéraux et multilatéraux;
- Accroissement constant de la demande de divers services fournis par le Mécanisme mondial de la part des pays en développement parties à la Convention, demande qui dépasse ce que peut accomplir le Mécanisme avec les ressources limitées de son budget de base et de ses fonds de contributions volontaires;
- Reconnaissance par les pays développés parties à la Convention de la pertinence des interventions du Mécanisme mondial, comme il ressort des déclarations faites par les pays membres de l'UE, de l'OCDE et du JUSCANZ à la première session du Comité chargé de faire le point sur la mise en œuvre de la Convention.

Ces résultats doivent être considérés au regard de la «courbe d'apprentissage» que suit le Mécanisme mondial depuis sa création récente, soit quatre ans et demi pendant lesquels il a eu à résoudre plusieurs problématiques multiformes:

- L'élaboration d'une stratégie opérationnelle orientant ses interventions à la demande en fonction des missions et des fonctions définies par la Conférence des Parties;
- La création et la dotation en personnel du bureau du Mécanisme mondial à mesure des ouvertures de crédit au budget de base;
- La recherche de contributions volontaires (pour compléter les ressources limitées du budget de base) en réponse à la demande croissante de financement des *procédures* des gouvernements;
- La recherche des partenaires institutionnels stratégiques capables et désireux de prendre en charge les activités non essentielles du Mécanisme mondial, changement nécessaire pour que celui-ci puisse se concentrer exclusivement sur la création de partenariats et la mobilisation de ressources.

Il a fallu consacrer un temps non négligeable aux quatre activités énumérées ci-dessus mais cela a permis de déterminer *les alliances stratégiques et les possibilités de mobilisation de fonds* dans le domaine de la recherche de financement.

Parmi les événements qui permettent au Mécanisme mondial d'affiner la hiérarchie des priorités de ses interventions en la concentrant plus étroitement sur ses fonctions de base tout en conservant *la souplesse nécessaire de sa stratégie opérationnelle*, on peut citer:

- Le raffermissement de l'engagement des membres du Comité de facilitation constaté à la dixième session du Comité tenue en avril 2003 sous la présidence de la Banque mondiale;
- L'inscription au FEM, au titre du nouveau mécanisme pour la dégradation des terres et le déboisement, de ressources consacrées notamment à soutenir les activités de création institutionnelle liées à la mise en œuvre de la Convention. Cela devrait atténuer les ponctions que subissent les ressources catalytiques du Mécanisme mondial, dès lors plus disponibles pour la création de nouveaux partenariats financiers ou l'amélioration des plates-formes de coordination actuelles; par un effet de levier, cela permet de mobiliser des ressources supplémentaires, y compris un cofinancement du FEM;
- Le nouvel engagement de collaboration avec le Mécanisme mondial pris par les pays de l'Union européenne, de l'OCDE et du JUSCANZ, au niveau des pays et au niveau du siège.

B. Les prochaines étapes

Le Comité de facilitation devenant une instance plus soucieuse de conseil et de consultation pragmatiques et les institutions membres s'impliquant davantage dans la mise en

œuvre de la Convention, le Mécanisme mondial se concentrera sur ses fonctions fondamentales d'origine, qui sont la création de partenariats et la mobilisation de ressources. Selon son «plan d'entreprise», il concentrera essentiellement son attention sur les grands objectifs suivants:

- Mobilisation de ressources financières pour appuyer la mise en œuvre de la Convention (préinvestissement);
- Élargissement de la base de financement de la mise en œuvre de la Convention;
- Développement du système d'information, des connaissances et de la stratégie de communication.

Un petit nombre d'organismes de coopération pour le développement alimentent les fonds de contributions volontaires qui exercent l'effet de levier dont on a déjà parlé. Il faut en élargir le groupe. Il faut aussi, chose non moins importante, renforcer la collaboration avec eux au niveau des sièges, afin d'impliquer les services et les départements responsables des stratégies nationales, des choix politiques et de la planification stratégique générale. Pour cela, il faut non seulement constituer une base de soutien à la planification et à la réalisation des programmes d'action du FEM, mais élargir aussi la base des contributions volontaires dont bénéficie le Mécanisme mondial et en assurer la pérennité à long terme. Le Mécanisme mondial envisage également de renforcer les capacités dont il dispose pour développer et soutenir sa coopération avec les organismes bilatéraux de développement. Dans l'année qui vient, il engagera un dialogue plus suivi avec les groupes de travail compétents de l'Union européenne et du CAD de l'OCDE et avec les diverses instances de la communauté des organismes bilatéraux de coopération pour le développement.

L'une des grandes fonctions du Mécanisme mondial consiste à mobiliser des ressources nouvelles et supplémentaires pour élaborer et mettre en œuvre les programmes d'action. Au paragraphe 8 de sa décision 9/COP.3, la Conférence des Parties lui recommande de tenir compte «des négociations intergouvernementales pertinentes en cours, en vue de déterminer rapidement des possibilités et des sources inédites d'aide financière pour la mise en œuvre de la Convention».

À cet égard, agissant en coopération avec les pays parties à la Convention et les organismes sous-régionaux, le Mécanisme mondial a travaillé avec les organes du FEM à choisir les initiatives susceptibles de bénéficier d'un financement du FEM et s'est mis en relation avec des partenaires de développement pour mobiliser un cofinancement. Comme il a été décidé de faire du FIDA l'organisme d'exécution du FEM en lui confiant particulièrement le sujet de la dégradation des terres, le Mécanisme mondial a collaboré avec le Fonds pour définir les éléments FEM complétant les projets du FIDA. À la suite de la décision prise par l'Assemblée de faire de la dégradation des terres un nouveau domaine prioritaire du FEM, le Mécanisme mondial redoublera d'efforts pour amorcer une filière de projets pour le nouveau programme opérationnel, qui passera par les procédures des organismes d'exécution et de mise en œuvre, selon le cas; il collaborera avec ces organismes pour mobiliser le cofinancement nécessaire. Le FEM reconnaît pleinement le rôle qui revient au Mécanisme mondial dans la mobilisation du cofinancement nécessaire aux éléments FEM des projets.

ICCD/CRIC(2)/4 page 20

Le Mécanisme mondial a suivi l'évolution de la situation en ce qui concerne le piégeage du carbone et les avantages que présenteraient éventuellement pour la Convention les transactions sur les droits d'émission. Les pourparlers récents entre le Mécanisme mondial, le FIDA et la Banque mondiale ouvrent de nouvelles perspectives de mobilisation de ressources supplémentaires pour la mise en œuvre de la Convention grâce aux échanges de droits d'émission, au niveau surtout du Fonds du carbone dirigé par la Banque mondiale.

Le Mécanisme mondial poursuivra le recensement des fondations privées, ONG internationales, entités du secteur privé, cadres décentralisés de coopération pour le développement et swaps de dettes qui pourraient être des partenaires ou des sources de fonds pour la mise en œuvre de la Convention. Il s'agirait de définir l'interface entre les stratégies et les domaines d'intérêt prioritaire des organismes en question et ceux de la Convention et, ainsi, de cerner les possibilités qui s'offriraient à ces organismes de soutenir les activités et les projets des PAN dans certains pays parties à la Convention et dans certaines sous-régions.

ANNEXE I

AFRIQUE

Afrique du Nord

Le Mécanisme mondial a soutenu l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action national de l'Algérie, du Maroc, et de la Tunisie² et du Plan d'action sous-régional de l'Union du Maghreb arabe (UMA). Un financement à fonction catalytique d'environ 590 000 dollars a été fourni sur demande. Les activités et le soutien financier s'inscrivaient dans une collaboration étroite avec des partenaires clefs comme les associations communautaires, le PNUD, le GTZ, les centres d'investissement, l'Observatoire du Sahara et du Sahel, la Banque mondiale, le FIDA et le secrétariat de la Convention.

Au Maroc, le soutien financier et technique du Mécanisme mondial a facilité la validation du PAN en 2000. Un travail entrepris avec le PNUD a permis de faire figurer les questions de désertification parmi les priorités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). Une réunion nationale consacrée à la création de partenariats et à la mobilisation de ressources a été organisée en 2003 avec la participation de partenaires nationaux et internationaux, en vue de faire correspondre les projets prioritaires du PAN marocain aux cadres politiques et programmatiques des donateurs.

En Algérie, le soutien apporté par le Mécanisme mondial à l'élaboration du PAN a permis d'achever l'étude du rôle des ONG dans la mise en œuvre de la Convention et celle des synergies éventuelles entre accords multilatéraux pour l'environnement. Cette dernière étude a débouché en 2003 sur un atelier consacré aux synergies entre les conventions de Rio, auquel ont participé les coordinateurs nationaux pour la Convention de la Jamahiriya arabe libyenne, du Mali, de la Mauritanie, du Maroc, du Niger et de la Tunisie.

Une subvention de 10 000 dollars du Mécanisme mondial et 50 000 dollars mobilisés auprès du GTZ sont venus soutenir l'élaboration d'un projet commun Observatoire du Sahara et du Sahel-GTZ-Mécanisme mondial relatif à l'utilisation de la télédétection pour le contrôle et la gestion des ressources en eau, ce qui a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives de mobilisation de ressources pour le transfert de technologie.

Au titre du soutien que le Mécanisme mondial apporte au développement de l'Initiative intégrée pour la terre et l'eau en Afrique, un élément secondaire du programme conjoint Banque mondiale-PNUE-PNUD-FEM est en voie d'élaboration: il s'agit d'aider des collectivités en Algérie, au Maroc et en Tunisie à mieux gérer leurs ressources foncières et hydrauliques. Le FEM fera parvenir 75 000 dollars par l'intermédiaire du Mécanisme mondial à l'Observatoire du Sahara et du Sahel pour que celui-ci mette au point un cadre de projets compatible avec les PAN et le PASR de la région de l'UMA.

² Pour la Tunisie, se reporter à la section C («L'effet multiplicateur») de la deuxième partie.

Afrique occidentale et centrale

Pour ce qui est de l'Afrique occidentale et centrale, le Mécanisme mondial a essentiellement consacré son soutien à l'Afrique occidentale, en réponse aux demandes émanant des pays parties à la Convention. En Afrique centrale, son effort a commencé tôt dans l'année 2003, en réponse aux demandes émanant des États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

Le Mécanisme mondial soutient la réalisation du PAN de sept pays de la région (Burkina Faso, Tchad, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal), ce qui marque un accroissement sensible depuis la cinquième session de la Conférence des Parties. Au total, on estime à 1,8 million de dollars le montant alloué pour soutenir l'élaboration des PAN et des PASR³.

En réponse aux demandes de la République démocratique du Congo et du Tchad, un montant de 60 000 dollars a été versé à la première pour son PAN et un soutien accordé au second pour mettre en équation la demande et l'offre de financement.

Au niveau sous-régional, le Mécanisme mondial a subventionné à hauteur de 213 000 dollars et coorganisé avec la CEDEAO et le CILSS un atelier sous-régional consacré aux diverses conceptions de la création de partenariats et de la mobilisation de ressources qui s'est tenu au Sénégal en 2002. Cet atelier a bénéficié de la collaboration du secrétariat de la Convention, des organisations intergouvernementales (le CILSS, la CEDEAO et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) et le Gouvernement sénégalais. Un montant de 350 000 dollars a été affecté à la création d'un fonds de facilitation sous-régional qui aidera les pays et les ONG à mener à bien la planification et la réalisation des PAN et des PASR.

Afrique orientale et australe

Pour ce qui est de l'Afrique orientale et australe, le Mécanisme mondial a versé une contribution de 350 000 dollars au Fonds sous-régional de soutien de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Cette contribution a suscité un financement supplémentaire de plus de 600 000 dollars de la part d'autres partenaires, dont la Banque mondiale et le GTZ. L'essentiel de ce montant est destiné aux investissements dans l'Initiative intégrée pour la terre et l'eau en Afrique. Le Fonds sous-régional de soutien de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui a bénéficié d'une contribution de 350 000 dollars du Mécanisme mondial, devrait créer une filière analogue de projets d'investissement consacrés à la gestion des écosystèmes transfrontières.

En collaboration avec le secrétariat de la Convention et cinq pays de l'IGAD et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (Éthiopie, Kenya, Afrique du Sud, Ouganda, Zambie), le Mécanisme mondial s'occupe d'organiser des tables rondes de donateurs pour mobiliser les ressources des partenaires du développement et du secteur privé aux fins des programmes et des projets relatifs à la Convention. Il a fourni environ 300 000 dollars à ce titre,

³ Les initiatives Mécanisme mondial-FAO-PNUE concernant le Fouta-Djalon et la collaboration Niger-Nigéria dans le cadre du PASR sont expliquées à la section C («L'effet multiplicateur») de la deuxième partie.

l'effort devant aboutir à l'intégration des PAN dans les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté pour mobiliser un financement bilatéral dans les pays intéressés. Il poursuit sa collaboration avec les institutions du GCRAI, l'International Livestock Research Institute (ILRI) et l'Institut international de gestion des ressources en eau pour soutenir la réalisation du PAN éthiopien. Ses activités ont débouché sur deux propositions d'investissement de plus de 3 millions de dollars à destination du bassin du Lac Tana en Éthiopie. Un montant d'environ 2 millions de dollars devrait être fourni au titre du Programme pour l'alimentation, l'eau et l'environnement du GCRACI. Le Mécanisme mondial étudie la possibilité de mettre en relation le PASR et les PAN des pays de l'IGAD avec l'Initiative du bassin du Nil, afin d'accroître les investissements destinés à la mise en œuvre de la Convention dans la sous-région. En réponse à la décision 5/COP.3 (par. 28), il collabore avec le Kenya et l'Afrique du Sud à l'élaboration de stratégies de mobilisation des ressources du secteur privé.

Grâce à son programme d'échange et de formation communautaires (CETP), le Mécanisme mondial aide les ONG et les associations communautaires à concourir à la mise en œuvre de la Convention, notamment dans la sous-région de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Son soutien a permis aux coordonnateurs du RIOD de cette sous-région et à certaines ONG de renforcer leur capacité de proposer des projets à exécuter dans le cadre des PAN et du PASR. Un atelier organisé par le Mécanisme mondial et Globe-SA réunissant des représentants d'instances parlementaires et d'associations civiles a débouché sur la publication de directives sur l'adoption d'une législation nationale favorable à la mise en œuvre de la Convention.

Le Mécanisme mondial a acheminé environ 1,6 million de dollars en direction des deux sous-régions. Ce financement a permis d'élaborer des propositions d'investissement représentant environ 700 millions de dollars.

ANNEXE II

ASIE ET PACIFIQUE

Le Mécanisme mondial a fourni un appui d'environ 1,7 million de dollars à 28 pays parties à la Convention de l'Asie et du Pacifique, dans le cadre de leur PAN respectif, des PASR et du Plan d'action régional. Ces ressources catalytiques ont suscité un apport d'environ 13,3 millions de dollars sous forme de cofinancement ou d'engagements financiers. Le Mécanisme mondial a collaboré avec les pays parties à la Convention, le secrétariat de celle-ci et les donateurs pour créer les partenariats et acheminer les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention.

En Asie occidentale, le Mécanisme mondial a soutenu l'élaboration du PASR et mobilisé 350 000 dollars auprès du Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Pour compléter le PASR, il a mis au point en collaboration avec la Banque mondiale le programme *Promoting Rainfed Agriculture in West Asia and North Africa*, pour un montant d'environ 5,5 millions de dollars.

Dans la sous-région de l'Asie centrale, le Mécanisme mondial a pris la tête d'un partenariat stratégique réunissant la Banque asiatique de développement (au titre de son projet régional d'assistance technique pour l'environnement n° 5941), l'ACDI et le GTZ. Ce partenariat a débouché sur un investissement du GTZ d'environ 900 000 dollars dans des projets pilotes et sur l'élaboration d'un projet de gestion des parcours au Kirghizistan (soit environ 200 000 dollars au total), qui a été soumis à l'examen de l'ACDI.

Au Kazakhstan, les ressources à effet catalytique du Mécanisme mondial ont permis au Gouvernement d'obtenir, en collaboration avec la Banque mondiale, un don de 350 000 dollars du Fonds commun de développement du FEM pour élaborer un projet de gestion des terres arides face au problème de la dégradation des sols dans l'oblast de Karaganda. Le Mécanisme mondial a également fourni des ressources supplémentaires pour financer l'élaboration de l'élément piégeage du carbone de ce projet. Le descriptif complet du projet a été présenté au Conseil du FEM en mai 2003. Le devis envisagé serait d'environ 9,7 millions de dollars, la contribution du FEM devant s'élever à 4,6 millions de dollars.

Le Mécanisme mondial collabore avec l'Office national des forêts chinois pour créer des partenariats et mobiliser des ressources aux fins de la mise en œuvre du PAN. En réponse à des demandes précises de l'Office, qui est le coordonnateur national pour ce qui concerne la Convention, et en collaboration étroite avec le secrétariat de celle-ci, le Mécanisme mondial a soutenu des activités très diverses: appui technique aux consultations; réunions consultatives des bailleurs de fonds; financement par subvention d'activités pilotes devant ouvrir sur des investissements à plus grande échelle; dialogue constructif avec les partenaires du développement sur les symptômes et les causes profondes de la désertification en Chine. En considération de son action, le Mécanisme mondial s'est vu reconnaître la qualité d'«intervenant décisif» dans la mise en place d'un cadre de soutien à la mise en œuvre de la Convention en Chine représentant 1,45 milliard de dollars comme il ressort du PAN. Ce partenariat FEM-Chine est mené par la Banque asiatique de développement, avec le financement de la Banque mondiale, du FIDA, du PNUD et d'autres bailleurs de fonds.

Le Mécanisme mondial a fourni des ressources pour l'élaboration et/ou la mise en œuvre des PAN du Cambodge, de l'Inde, de l'Indonésie, du Népal, de Sri Lanka et du Viet Nam, en réponse aux demandes émanant de pays parties à la Convention et du secrétariat de celle-ci. Faisant fond sur l'expérience de sa collaboration passée avec le secrétariat de la Convention, il aide actuellement le Bangladesh, les Fidji, le Myanmar, Nioué, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines, les Îles Salomon, la Thaïlande et Tuvalu à mettre au point leur PAN. De plus, il fournit une aide à la République islamique d'Iran pour le parachèvement du sien.

Au Pakistan, le Mécanisme mondial a aidé la Société pour la conservation et la protection de l'environnement (SCOPE) à élaborer une proposition prévoyant l'inclusion de communautés tampons dans l'initiative du Fonds mondial pour la nature (WWF) tendant à créer une zone protégée dans la région de Tharparker. Avec l'aide du bureau du PNUD au Pakistan, une proposition conjointe SCOPE-WWF a été présentée au secrétariat du FEM en vue d'en obtenir un don pour l'élaboration de projets, proposition actuellement à l'examen. Le Mécanisme mondial a également fourni à la SCOPE, au titre de diverses activités dans le cadre du CETP du Mécanisme mondial des ressources de préinvestissement devant garantir le succès du projet du FEM. Les ressources du Mécanisme mondial ont permis de créer un centre de ressources pour la lutte contre la sécheresse et la désertification qui soutiendra la création de capacités dans les collectivités touchées, la formation aux techniques agroforestières, la création d'une pépinière, l'organisation d'échanges entre collectivités et l'instauration de partenariats locaux.

Par l'intermédiaire du Programme de coopération étendu avec les ONG du FIDA, le Mécanisme mondial collabore avec l'ONG indienne Youth for Action, la SCOPE pakistanaise et le Partenariat Asie du Sud-Népal (SAP) à l'élaboration d'un projet de démarginalisation des agricultrices, qui devrait les faire participer à la prise des décisions concernant la gestion des ressources naturelles.

Au niveau régional, le Mécanisme mondial a prêté son concours aux Réseaux de programmes thématiques de la région de l'Asie, relatifs au contrôle et à l'évaluation de la désertification (TPN 1), à la sylviculture et à la conservation des sols (TPN 2), à la gestion des parcours et à la stabilisation des dunes (TPN 3), à la gestion des ressources en eau (TPN 4) et, plus récemment, au Réseau relatif au renforcement des capacités de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse (TPN 5).

ANNEXE III

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Depuis 2000, 19 pays de la région ont bénéficié du soutien du Mécanisme mondial. À l'heure actuelle, des PAN sont en voie d'élaboration ou d'achèvement à la Barbade, au Brésil⁴, au Chili, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, en El Salvador, au Honduras, au Nicaragua, au Panama, en Uruguay et au Venezuela. En Argentine, en Bolivie, à Cuba et au Guatemala, les PAN sont déjà en cours d'exécution.

En 2001, le Gouvernement de la République dominicaine et le Mécanisme mondial agissant en collaboration avec le Centre des investissements de la FAO ont entamé la procédure qui doit conduire au Programme d'action relatif à la zone frontière entre la République dominicaine et Haïti (PAN-FRO), lequel servira de point de départ à l'élaboration des PAN des deux pays. Ce programme d'action vise à régler les problèmes de la dégradation des sols, de la sécheresse et du paupérisme qui en résulte, et à assurer un développement rural durable, selon une démarche partant de la base tenant compte des réalités locales.

Dans la sous-région du Gran Chaco, le Mécanisme mondial a aidé les Gouvernements argentin, bolivien et paraguayen à mettre au point un PASR. De plus, l'étude du cadre institutionnel régional a permis de formuler une proposition (PDF-A) à l'intention du FEM en collaboration avec le PNUE.

Dans la sous-région de la Puna Americana, l'élaboration du PASR est en cours. Une alliance stratégique a été conclue avec le PNUD dans les pays de la Puna en vue d'une collaboration dans l'exécution de ce PASR et de la recherche à cette fin d'un financement auprès du FEM, du Fonds d'affectation spéciale italien de la FAO et de l'Organisation des États américains (OEA).

En Amérique centrale, une contribution de 200 000 dollars du Mécanisme mondial favorise la création de plates-formes de partenariat avec les bailleurs de fonds qui s'intéressent au développement rural local, en vue de déterminer les besoins, les priorités et les nouveaux créneaux en matière d'investissement. Cette activité s'inscrit dans le cadre des accords centro-américains comme l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale (ALIDES), le Corridor biologique d'Amérique centrale et le Plan Puebla Panama. Le Mécanisme mondial collabore également avec le CCD du GTZ et le secrétariat de la Convention à l'élaboration de programmes de coopération sous-régionaux pour la réalisation des PAN en Amérique centrale et à l'étude des éléments qui permettront de faire avancer l'élaboration d'un PASR.

En ce qui concerne les Caraïbes anglophones, le Mécanisme mondial a réservé 150 000 dollars à la mise en œuvre de la Convention par le biais de l'élaboration et de la réalisation des PAN. Dans le contexte sous-régional, cela devrait favoriser par effet de levier

⁴ Le Mécanisme mondial et le FIDA ont également aidé le Gouvernement brésilien à mettre au point l'élément FEM du projet du FIDA intitulé «Développement durable des exploitations de la réforme agraire dans le Nord-Est semi-aride» dont il a été question à la section C («L'effet multiplicateur») de la deuxième partie.

la mobilisation de ressources supplémentaires en faisant apparaître les articulations entre la Convention et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et avec les programmes, les stratégies, les projets et les initiatives touchant à la gestion des ressources en eau et à la vulnérabilité du milieu naturel.

Dans le cadre de l'Initiative du Millénaire pour l'allégement de la dette, le Gouvernement italien et les trois institutions ayant leur siège à Rome (la FAO, le FIDA et le PAM) ont choisi le Pérou comme pays remplissant les conditions permettant les swaps de dettes. Le Mécanisme mondial a travaillé en étroite collaboration avec le coordonnateur péruvien pour la Convention et une proposition de projet a été présentée, représentant près de 3 millions de dollars.

Le Mécanisme mondial, agissant dans le cadre du CETP et en coordination avec les coordonnateurs de l'Amérique latine et des Caraïbes pour la Convention et d'autres partenaires, soutient 10 projets réalisés dans 7 pays. Par son effet catalytique, ce soutien a permis de mobiliser plus de 1 million de dollars.

Avec le bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Mécanisme mondial appuie la réalisation du Projet d'harmonisation des politiques publiques. À ce titre, le Mexique a adopté une loi fédérale relative au développement rural durable, qui inclut dorénavant le régime national de lutte contre la désertification. Le Mécanisme mondial et le PNUE cherchent à élargir la portée géographique de ce projet de manière à l'étendre à d'autres pays d'Amérique centrale.

Le bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le bureau de la FAO à Cuba ont concouru avec le Mécanisme mondial au succès d'une initiative Sud-Sud de création de capacités faisant intervenir Cuba, la République dominicaine et Haïti, dans le cadre de laquelle était dispensée une formation sur les méthodes d'élaboration et d'exécution des PAN.

Conformément aux principes dégagés par le Comité de la science et de la technologie, le Mécanisme mondial a fourni, en collaboration avec le secrétariat de la Convention, un soutien financier aux initiatives liées à l'élaboration d'un programme régional d'étude d'indicateurs et de valeurs de référence en matière de désertification.

ANNEXE IV

LES DONATEURS

	Donateur	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Total partiel
2° compte	Canada				31 950	59 986	65 725	
						22 069		
						37 868		
						130 973		348 571
	Danemark				100 000			100 000
	Finlande				150 739	353 567		504 306
	Allemagne	100 000						100 000
	Italie					150 758		150 758
	Pays-Bas					112 454	118 969	231 423
	Norvège			95 655	236 530	250 810		582 995
	Portugal		100 000					100 000
	Suède	127 171		527 535		319 289		973 995
	Suisse	72 834	64 329	71 461	74 905	75 758	75 758	435 045
	AFSED				52 086			52 086
	FIDA				50 000			
					250 000	250 000		550 000
	Banque islamique de développement		12 000		20 000			32 000
	Organisation des pays exportateurs de pétrole				40 000			
					350 000			390 000
	États-Unis (CHC)				79 600	103 500		183 100
	Banque mondiale			250 000	50 000	250 000		
					25 000			575 000
	Total partiel	300 005	176 329	944 651	1 510 810	2 117 032	260 452	5 309 279
3° compte	Danemark				250 000			250 000
	Centre de recherches pour le développement							
	international du Canada					11 523		11 523
	FIDA		2 500 000		1 000 000	1 000 000		4 500 000
	Banque mondiale			1 000 000		1 000 000		2 000 000
	Total partiel	0	2 500 000		1 250 000	2 011 523		6 761 523
	Total	300 005	2 676 329	1 944 651	2 760 810	4 128 555	260 452	12 070 802
